

Lucie MALARD
Animatrice du RAM
06.77.52.55.99
ramardentes36@laposte.net

Jours et horaires d'ouverture:

- Lundi de 13h30 à 18h30
- Mercredi de 8h30 à 17h00
- Jeudi de 13h30 à 18h30

Les **ateliers collectifs** d'Ardentes
se déroulent sur inscription
Les **mercredis**, en période scolaire
9h15 à 11h15
22 rue George Sand
(accueil périscolaire « Le Chapiteau »)

www.mairie-ardentes.com

Retrouvez toutes les infos utiles
concernant le Ram sur le site de la ville
d'Ardentes.

*Vie locale / Education-jeunesse /
Structures petite enfance / LE RAM*



**Charte de fonctionnement
des ateliers collectifs:**

Relais Assistantes Maternelles d'Ardentes



SOMMAIRE

IntroductionPage 2

I/ Les publics concernésPage 3

A- Assistant(e)s maternel(le)sPage 3

B- Parents, Grands-Parents, Assistants
familiaux ou autre personne accompagnatrice
.....Page 4

C- Rôle de l'animatricePage 4

II/ Organisation et déroulement

d'une séancePage 5

Annexe 1 : Adhésion au règlement de
fonctionnement des ateliers du

RAM d'Ardentes

Le rangement des jeux ritualise la fin de l'atelier et fait partie de l'activité tant pour les enfants, que pour les adultes accompagnateurs.

Les ateliers sont aussi des moments de découverte et de partage. N'hésitez pas à faire découvrir une chanson, un instrument, un livre, un objet, une fleur, une marionnette...



Lors des ateliers collectifs les personnes présentes peuvent interpeller l'animatrice sur leurs pratiques au quotidien.

Lors de ces échanges professionnels, les adultes doivent continuer à être attentifs aux enfants et faire preuve de discrétion lorsque des cas concrets sont évoqués.

L'animatrice reste disponible pour poursuivre ultérieurement ces échanges professionnels, en proposant des rendez-vous individualisés.

Les ateliers sont des temps propices à l'observation. Ils permettent aux participants d'apprécier le comportement des enfants qu'ils accueillent dans un contexte différent et ainsi d'adapter leur accompagnement éducatif.

La documentation mise à disposition traite autant des sujets liés à l'éducatif que des relations employeurs-employés.

Introduction:

La charte va permettre de poser un cadre pour clarifier le fonctionnement des ateliers d'éveil et favoriser un bon déroulement des séances.

Il sera remis aux personnes accompagnatrices de l'enfant.

Cette charte favorisera l'intégration de nouveaux participants et sera un support que les assistant(e)s maternel(e)s pourront présenter à l'employeur afin de l'informer du déroulement des ateliers.

A noter: L'enfant est sous la responsabilité des personnes qui l'accompagnent (parents, assistant(e)s maternel(e)s, grands-parents, assistants familiaux...)

I/ Les publics concernés

Le RAM n'est pas un mode de garde.
Il a pour objectif d'améliorer l'accueil à domicile des enfants de 0 à 6 ans.

C'est un service public gratuit à destination des habitants des communes d'Ardenes, d'Arthon, d'Etrechet, de Jeu-Les-Bois, de Maron, de Sassièrges Saint Germain.

A- Assistant(e)s maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s ont la possibilité de participer aux ateliers d'éveil sur inscription

Pour participer aux ateliers l'assistant(e) Maternel(le) agréé(e) par le Conseil Départemental doit:

- Faire remplir aux parents employeurs la fiche d'autorisations à participer aux ateliers du RAM, à la prise de photographies. Faire prendre connaissance aux parents de cette Charte de fonctionnement.
- Seuls ses propres enfants de moins de 6 ans et ceux concernés par son agrément sont autorisés à participer aux ateliers d'éveil.

L'animatrice encouragera toute prise d'initiative et accompagnera la mise en œuvre de tout projet.

L'aménagement de l'espace des ateliers collectifs est réfléchi en fonction du public accueilli et de l'activité proposée.

L'enfant peut découvrir à son rythme, en fonction de ses besoins, des jeux et des activités adaptés...

Les adultes comme les enfants doivent se déchausser ou enlever des sur-chaussures. Il est souhaitable que les enfants soient pieds nus pour les ateliers de motricité libre.

L'atelier a pour vocation première la découverte. Aussi, lorsqu'une activité est proposée, l'adulte peut solliciter l'enfant sans pour cela lui imposer. L'adulte accompagne l'enfant mais ne fait pas à sa place.

Aucune dynamique à fabriquer ou à rapporter une création esthétique !!!

II- Organisation et déroulement d'une séance

Les ateliers du RAM ont lieu 22 rue George Sand : « Le chapiteau » (accueil périscolaire) Ils se déroulent en période scolaire le mercredi, sur inscription, de 9h15 à 11h15.

Chacun complète un tableau d'inscription au mois selon ses disponibilités. L'animatrice traite ces demandes pour établir un planning définitif. Elle organise un roulement, de manière à accueillir 6 adultes par séance pour permettre un accueil de qualité plutôt que de quantité. Ce planning est ensuite transmis à chaque participant en tenant compte des impératifs de chacun. En cas d'impossibilité ou de modification de planning, il est important de prévenir dès que possible l'animatrice afin qu'elle propose la place à une autre personne.

L'assistant(e) maternel(le), les parents et autres personnes accompagnatrices ont un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement de la séance. Ils peuvent être à l'origine de la mise en place d'une activité, d'une sortie...

B- Parents, Grands-Parents, Assistants Familiaux ou autre personne accompagnatrice...:

peuvent participer aux ateliers collectifs sur inscription

C- Rôle de l'animatrice

L'animatrice est chargée d'offrir un espace d'accueil adapté aux enfants et aux adultes.

Elle met à disposition des assistant(e)s maternel(le)s des « outils » afin d'enrichir leur expérience dans l'accompagnement des enfants qui leur sont confiés.

Elle est à l'écoute des questionnements des adultes et transmet ses connaissances professionnelles liées à l'enfant, au jeu...

Elle n'a aucune relation de hiérarchie avec l'assistante maternelle.

Elle est un lien entre les différents participants. Elle est garante du cadre définit par la présente charte de fonctionnement des ateliers collectifs.